LAPEH

POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIOPOLITIQUE PROGRESSISTE

JUDE CÉLESTIN

PROCHAIN PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Notre vision : ***Bâtir une Haïti politiquement stable et indépendante, économiquement ouverte et prospère, et socialement juste et solidaire.***

Jude CÉLESTIN

POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIOPOLITIQUE PROGRESSISTE

Jude CÉLESTIN

LAPÈH

31 X

LAPEH

TABLE DES MATIÈRES

Introduction..... 4
I- Les Défis majeurs..... 5
II-Nos Propositions..... 6
III-Les Axes stratégiques d'Intervention..... 7

Axe 1 : Réaménagement institutionnel des grands Pouvoirs de l'État, Réformes de la Justice et de l'Administration publique..... 7
1.1- Rééquilibrage des Pouvoirs représentatifs..... 9
1.2- Réforme de la Justice et Promotion de l'État de droit.....11
1.3- Réforme de l'Administration publique..... 12
A- l'Aménagement ministériel..... 13
B- L'Agenda législatif..... 14
1.4- Aménagement du territoire et décentralisation..... 15
Axe 2 : Construction d'une économie compétitive porteuse de croissance, d'emplois intégrateurs et à large base territoriale..... 17
2.1- Les Secteurs prioritaires..... 20
1- L'Agriculture, l'Élevage, la Pêche et l'Agro-Industrie..... 20
2- Le Tourisme, en particulier le tourisme culturel..... 23
3- Les Infrastructures..... 25
A- Les Énergies.....25
B- Le Transport..... 26
C- Les Télécommunications..... 27
D- Le Logement..... 28

Axe 3 : Lutte pour l'inclusion sociale et valorisation du capital humain.....29
3.1- Le renforcement du système éducatif.....31
3.2- L'amélioration de la situation sanitaire.....34
3.3- La généralisation de l'accès à l'eau potable et l'assainissement.....36
3.4- La promotion de l'équité de genre et de l'égalité des sexes.....37
3.5- Le développement du sport.....38
3.6- Le renforcement de la protection sociale.....39
3.7- La promotion de la solidarité nationale..... 40
3.8- La protection de l'environnement..... 34

3.9- La prévention et la gestion des risques et désastres.....42
3.10- Le renforcement de la sécurité publique et de la souveraineté nationale 45
A- Sécurité publique..... 46
B- Défense et souveraineté nationales.....47

Axe 4 : Éradication de la Corruption dans tous les compartiments de la société haïtienne..... 48

Axe 5 : La nouvelle politique étrangère : une diplomatie pragmatique..... 49

IV- Le Financement De Notre Stratégie.....51
V- Le Suivi et l'Évaluation de Notre Stratégie..... 54

Conclusion..... 56

Introduction

Le parti **LAPÈH,** sous la conduite de son leader Jude CÉLESTIN, veut engager un combat politique pour un pays où l'Espoir serait de nouveau permis, et où l'on pourra enfin retrouver les **Fondamentaux socio-économiques** qui ont été ébranlés depuis des décennies. L'heure est donc au rassemblement et à l'union des forces positives du pays pour choisir, enfin, **un système de valeurs sociétales et un modèle de gouvernement** auxquels tous les Haïtiens voudront s'attacher et sur lesquels ils pourront collectivement bâtir le pays. Jude CÉLESTIN , le futur Président de la République d'Haïti, entend bâtir une Haïti politiquement stable et indépendante, économiquement ouverte et prospère, et socialement juste et solidaire.

Pour gagner ce pari de la modernité bien adaptée et constructive, nous devons agir en faveur d'un basculement vers un **nouvel ordre économique et social**, rompre avec le passé sans renier notre histoire et nos convictions profondes, camper sur des positions réalistes, offrir un horizon d'opportunités au Peuple haïtien et surtout apporter des réponses concrètes à ses préoccupations.

Le volontarisme, le sens des responsabilités et de l'engagement du leader Jude CÉLESTIN l'amènent aujourd'hui à briguer la Présidence d'Haïti, la magistrature suprême, afin de représenter les onze millions d'Haïtiens en quête d'un futur prospère et rassurant. C'est une décision mûrement réfléchie et il mesure toute l'ampleur du défi et l'immensité de la tâche à accomplir pour réussir à incarner l'espoir et redonner confiance dans l'avenir au valeureux et digne Peuple haïtien.

Homme de conviction mais capable de dialogue constructif, il se consacrera pleinement à cette tâche qui nécessite une disponibilité de tous les instants et la participation de chaque Haïtienne et de chaque Haïtien. Il ne ménagera aucun effort pour conduire les affaires de l'État dans le respect de la loi mais avec détermination et veillera à ce que l'équipe qui l'entoure partage et endosse ces valeurs.

Il se mettra enfin à l'écoute de tous pour partager des idées et agir en concertation avec tous ceux qui croient vraiment que **ce pari peut être gagné.**

I- Les Défis majeurs

L'ensemble des indicateurs généralement utilisés par les institutions bilatérales et multinationales font classer Haïti comme un « État non viable », c'est-à-dire un État qui n'exerce aucun contrôle sur son territoire, ne peut garantir le respect de la loi et le maintien de l'ordre, menace la paix régionale et internationale. Autrement dit, un tel État constitue un espace où la situation risque à tout moment de prendre les proportions d'une crise structurelle génératrice de pauvreté extrême difficile sinon impossible à juguler. Par ailleurs, **au plan environnemental,** depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992 jusqu'à la Conférence de Paris sur le climat en 2015, les définitions modernes du développement font de plus en plus référence à l'environnement en affirmant notamment que les orientations choisies pour satisfaire des besoins essentiels de l'Homme ne doivent pas aboutir à des impasses sociales, économiques, biologiques ou environnementales.

Ainsi, le développement réel impliquerait des changements structurels devant s'inscrire dans l'espace et la durée et interpeller l'ensemble des composantes de la société. Dans le même temps, en faussant les processus de prise de décisions, de financement et de mise en œuvre des politiques publiques, la corruption affecte profondément toutes les initiatives susceptibles de favoriser le développement. Dans un tel contexte, les véritables défis auxquels nous aurons à faire face au cours de la prochaine mandature présidentielle sont les suivants :

- Le défi de la révision du cadre légal global et du renforcement des institutions démocratiques nationales et de la société civile, du fait des blocages découlant des incohérences contenues dans la Constitution de 1987 ;
- Le défi de la lutte contre la pauvreté du fait de la faiblesse constatée des mécanismes actuels de création d'emplois et de distribution des richesses ;
- Le défi du renforcement des capacités humaines et institutionnelles actuellement en déphasage avec les exigences de cohésion sociale et de développement durable ;

- Le défi de la lutte contre la corruption et l'insécurité, du fait de l'inefficacité du dispositif des sanctions prévues.

II- Nos Propositions

Plus qu'un projet de société partisan, **c'est un *nouveau contrat sociopolitique progressiste*** que nous proposons au Peuple haïtien. Ces propositions, nous y avons mûrement réfléchi. Pour les élaborer, nous avons, depuis quinze ans et particulièrement pendant ces quatre dernières années, sillonné les diverses régions du pays, passé en revue les problèmes auxquels le citoyen haïtien est journellement confronté. Les mesures proposées sont centrées sur la satisfaction des revendications profondes des Haïtiennes et Haïtiens, leurs désirs de démocratie, d'une bonne gouvernance, de prospérité économique, d'emplois et surtout de cohésion sociale. Au fil du temps, si nécessaire, ces mesures seront renforcées, pour mieux prendre en compte les aspirations de la population et intégrer les bonnes idées des uns et des autres.

La stratégie de développement proposée devra apporter des réponses pertinentes afin de placer l'économie haïtienne sur la voie de la croissance plus élevée et durable. Il s'agira alors d'entreprendre les réformes susceptibles de relancer la production nationale et de mettre en place une infrastructure administrative et financière qui favorise la prise de risque indispensable au développement tout en intervenant sur les paramètres sociopolitiques pour faciliter l'édification d'un véritable État fonctionnel (institutions, règles du jeu, poids et contrepoids, appareils et force publique, transparence et contrôle) pour rendre possibles le progrès économique et l'émancipation sociale.

III- Les Axes Stratégiques d'Intervention

Dans l'immédiat, pour relever les défis qui s'imposent à nous, il sera aussi bien important de soutenir et de reconstituer notre tissu industriel en voie de disparition que de se battre pour l'instauration dans notre vie publique des valeurs républicaines essentielles que sont la rigueur, le travail, la justice, l'égalité de tous devant la loi, le respect des droits de l'autre et la solidarité sociale. À cette fin, la stratégie d'actions pour le développement économique et social d'Haïti s'appuiera sur les axes stratégiques suivants :

- Le réaménagement institutionnel des grands pouvoirs de l'État et les Réformes de la Justice et de l'Administration publique, l'aménagement du territoire et la décentralisation ;
- L'édification d'une économie ouverte, compétitive, porteuse de croissance, d'emplois intégrateurs et à large base territoriale;
- La création de conditions d'épanouissement du citoyen haïtien et la valorisation du capital humain ;
- L'éradication de la corruption dans tous les compartiments de la société haïtienne ;
- La mise en œuvre d'une nouvelle politique étrangère.

Axe 1 : Réaménagement institutionnel des grands Pouvoirs de l'État, Réformes de la Justice et de l'Administration publique

Le « régime d'assemblée » hybride institué par la Constitution du 29 mars 1987 est caractérisé par :

- Un Président de la République élu au suffrage universel direct ;
- Un Parlement disposant du pouvoir de contrôle sur le gouvernement qu'il peut renvoyer ;
- Un Parlement avec pouvoir d'interpellation des ministres, pouvoir de proposer des lois, de rejeter les projets du Gouvernement, de valider les nominations de certains hauts fonctionnaires, de donner décharge, de se transformer en haute cour de justice pour juger le Président de la République et autres grands commis de l'État.

Par voie de conséquence, ces pouvoirs étendus accordés au Parlement entraînent un certain déséquilibre institutionnel qui compromet le bon fonctionnement de l'État. À l'inverse, l'Exécutif, plus précisément le Président de la République qui nomme le Premier ministre ne jouit d'aucun pouvoir réel de riposte susceptible d'établir et de préserver l'équilibre des pouvoirs.

Ainsi, sur fond de rapports conflictuels entre l'Exécutif et le Législatif après bientôt trois décennies, ponctuées de violations en cascade de notre Loi fondamentale dans l'atmosphère délétère de cinq législatures sans bilan, ce « régime d'assemblée » hybride a montré ses limites. Autant par son incapacité à rendre fonctionnelle la démocratie que par sa propension à générer des crises qu'il ne peut résoudre, il y a lieu d'envisager un ajustement du régime politique, toujours dans l'esprit des constituants de 1986, mais avec un regard objectif tourné vers la modernité politique.Il y a donc une nécessité absolue de reformer l'Etat Haïtien comme l'une des conditions préalables au développement d'Haïti. Le nouvel État réformé devra être :

- capable de garantir l'intérêt général, de défendre les intérêts nationaux face aux défis mondiaux en assurant notamment la protection de la souveraineté nationale ;
- en mesure d'apporter sa contribution à la solution des problèmes globaux et de participer à la consolidation de la paix régionale et internationale ;
- respectueux des droits fondamentaux des citoyennes et des citoyens, reconnus comme des conditions essentielles à l'épanouissement des individus et des jeunes en particulier ;
- capable de promouvoir l'entrepreneuriat dans tous les secteurs de la vie nationale et garant de la sécurité sociale ;
- capable de promouvoir la solidarité entre les citoyennes et les citoyens, la réconciliation nationale tout en luttant contre l'impunité ;
- garant de la primauté du droit, de l'équité et de la justice entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques publiques ;
- pourvoyeur de service de proximité et soucieux de la continuité dans l'action publique ;

- capable d'établir une paix durable basée sur l'inclusion sociale et sur la recherche des relations harmonieuses entre les secteurs de la nation incluant les organisations politiques ;
- responsable et doté des capacités nécessaires à l'accomplissement de sa mission fondamentale ;
- unitaire, décentralisé, démocratique, stratège et régulateur.

Pour y parvenir, il sera procédé notamment à des réformes judiciaires et administratives.

1.1-Rééquilibrage des Pouvoirs représentatifs

Un rééquilibrage des pouvoirs représentatifs par un amendement constitutionnel qui instaurera un régime semi-parlementaire, axé sur des mécanismes aménagés de collaboration, avec l'octroi des prérogatives suivantes pour :

L'Exécutif

- Possibilité pour le Président de la République de consulter directement le peuple par voie référendaire sur les grandes questions et orientations nationales, et en cas de crise politique majeure entre l'Exécutif et le Législatif ;
- Possibilité pour le Président de la République d'exiger unilatéralement la démission du Premier ministre, donc du Cabinet ministériel, quand celui-ci n'émane pas d'une majorité parlementaire constitutionnelle (Parti politique détenant la majorité d'élus au Parlement) ;

- Obligation de promulguer et publier les lois votées par le Parlement (et conformes à la Constitution) après une seconde reconsidération ou lecture (prise en compte positive ou négative) des objections de l'Exécutif.

Le Législatif

- Assurer le contrôle juridictionnel sur l'ensemble des actions gouvernementales
- Pouvoir de contrôle du gouvernement avec possibilité de renvoyer le gouvernement, un ou des ministres, rejeter tel programme de gouvernement ;
- Pouvoir de convocation obligatoire (Le Premier ministre ou tout ministre convoqué mais qui ne se présente pas au Parlement est automatiquement renvoyé) ;
- Séance mensuelle (dernier jeudi du mois) de questions au Gouvernement devant la Chambre des Députés ;
- Procéder ou faire procéder obligatoirement (par le Sénat) à l'audit annuel de la Cour supérieure des Comptes et du Contentieux administratif (CSCCA) ;
- Confier à la CSCCA la prérogative exclusive de donner décharge ;
- Interdire la transhumance parlementaire (changement de parti politique au cours d'un mandat) ;
- Confier le contrôle de l'éligibilité du Premier ministre et des membres du Cabinet ministériel au Conseil constitutionnel ;
- Confier la procédure de vérification et de validation des pouvoirs des parlementaires au Conseil constitutionnel.

1.2- Réforme de la Justice et Promotion de l'État de droit

L'administration de la justice sera un souci majeur pour la nouvelle administration du Président Jude Célestin. Car l'existence d'une justice saine, équitable et d'une institution capable de la mettre en œuvre constitue le fondement de tout régime démocratique et d'un État de droit. C'est aussi l'indication la plus nette de la vitalité d'un régime de liberté.

Étant donné que le fonctionnement de la justice en Haïti est approximatif et inadéquat, l'application des règles de droit est mauvaise, le système se trouve incapable de rendre justice à qui justice est due. On assiste donc à la désorganisation de la société, au règne de l'impunité, à la mise en péril de la démocratie et à l'ébranlement de la confiance des citoyens à l'endroit des dirigeants qui s'installe. Pour remédier à cette situation, Jude Célestin s'engage à promouvoir l'État de droit, la souveraineté, les droits humains et la justice en s'assurant de la réalisation des objectifs suivants :

- Garantir le droit de propriété ;
- Augmenter le nombre de juges et de professionnels affectés au système judiciaire ;
- Réduire le temps de traitement des dossiers des justiciables pour qu'ils puissent avoir droit à un procès équitable ;
- Réviser la loi créant et organisant le CSPJ ;
- Moraliser le système judiciaire en luttant contre la corruption ;
- Rendre fonctionnel le Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Créer un Institut des droits de l'homme ;
- Établir un programme de formation continue des magistrats dans différents domaines y compris les domaines économique et financier ;
- Réformer l'appareil pénitentiaire afin d'améliorer la condition carcérale de séjour dans les prisons et de réduire la durée des détentions préventives ;
- Construire trois centres pénitentiaires répondant aux normes internationales en matière de sécurité et de respect des droits des détenus : 1 pour la région nord; 1 pour la région sud et 1 à sécurité maximale pour la région ouest, quelque part au pied du Morne-à-Cabri ;

- Faire voter par le Parlement et promulguer les Nouveaux Codes pénal et civil.

1.3- Réforme de l'Administration publique

L'Administration publique d'Haïti a toujours été et demeure encore laxiste et inefficace. Il est temps qu'elle soit modernisée afin qu'elle puisse remplir ses fonctions, en termes de mise en œuvre, de façon compétente et dynamique, des politiques publiques rationnelles répondant aux besoins des populations. En somme, il faut adapter l'Administration publique centrale et territoriale aux nécessités de développement du pays. La réforme administrative tend à mettre l'État au service des citoyens. Ainsi, ma Présidence se propose de :

- Améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'administration ainsi que la qualité de la gestion des affaires publiques ;
- Augmenter l'efficacité de l'action administrative, accroître les performances de l'administration publique et stopper drastiquement le gaspillage des deniers publics ;
- Améliorer la qualité et l'efficacité des services publics ainsi que les relations des agents administratifs avec les administrés ;
- Renforcer les contrôles non juridictionnels des actes posés par l'administration en apportant un appui aux structures de contrôle interne, en soutenant le contrôle hiérarchique, en multipliant et en équipant les corps d'inspection dans les différents ministères, tout en consolidant le contrôle financier et budgétaire ;
- Assurer le contrôle juridictionnel a posteriori de la Cour supérieure des Comptes et du Contentieux administratif ;
- Conférer à la Cour supérieure des Comptes et du Contentieux administratif la prérogative exclusive de la décharge ;
- Fusionner, au besoin, dans une logique de synergie, des unités ou services administratifs faisant double emploi ;
- Rationaliser les procédures administratives et les règles de droit ayant un impact sur la qualité des services fournis par l'administration aux usagers ;

- Simplifier les relations qu'entretiennent les usagers avec l'administration par la dématérialisation et donc la mise en ligne des procédures administratives ;
- Rendre effective la politique de décentralisation et de déconcentration prônée par la Constitution de 1987 ;
- Mettre en place un Programme de formation continue pour les fonctionnaires ;
- Assurer aux fonctionnaires de meilleures conditions de travail et des salaires équitables et adéquats.

La réforme administrative implique impérativement un autre aménagement ministériel, c'est-à-dire une autre architecture gouvernementale, dans la mesure où l'organisation ministérielle actuelle se révèle pléthorique, obsolète et dévoreuse de ressources humaines et financières. D'où la nécessité pour l'État de se doter d'une structure ministérielle simple, cohérente et efficace, et d'un Agenda législatif, afin de poursuivre et d'atteindre les buts de développement.

A- L'Aménagement ministériel

1. **Ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale** : (Sécurité sociale, Protection des travailleurs, Protection de l'enfance, Aide et protection des Personnes âgées, Aide et protection des personnes vulnérables, Aide et protection des personnes à mobilité réduite Régulation des associations à but non lucratifs et des Syndicats, Régulation des cultes, Migrations) ;
2. **Ministère à la Condition féminine et aux Droits humains ;**
3. **Ministère de la Santé publique et de la Population** ;
4. **Ministère de l'Éducation nationale**: (Éducation fondamentale, Éducation secondaire, Formation professionnelle et technique, Enseignement supérieur, Education civique, Education physique et sportive) ;
5. **Ministère de la Justice et de la Sécurité publique** ;
6. **Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement** : (Investissements, Industries, Emplois, Commerce, Développement rural,

Tourisme, Coopération au Développement) ;

7. **Ministère des Finances et du Budget** : (Comptes publics, DGI, AGD, Monnaie, Banque, Bourse, Assurances, Fonds de financement, Coopératives, Mutuelles) ;
8. **Ministère des Travaux publics, de l'Équipement, du Transport et de l`Énergie** (Routes et ponts, Transports de tout type, Matériels de chantiers, Électricité, Télécommunications) ;
9. **Ministère de l`Environnement et de l'Aménagement du Territoire** : (Eaux, Forets, Bassins versants, Urbanisme, Aires protégées, Ressources naturelles, Mines, Collectivités territoriales) ;
10. **Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de la Sécurité alimentaire** ;
11. **Ministère de l'Intérieur et de la Défense nationale** ;
12. **Ministère des Affaires étrangères et de la Diaspora** ;
13. **Ministère de la Culture et de la Communication**.

B- L'Agenda législatif

1. Projet de Loi constitutionnelle révisant la Constitution de 1987 amendée (2ème Amendement) ;
2. Projets de lois organiques des grands Ministères ;
3. Projet de loi portant révision des lois organiques des services techniques déconcentrés de l'État ;
4. Projet de loi portant réorganisation et fonctionnement de la Cour supérieure des Comptes et du Contentieux administratif ;
5. Projet de loi portant réorganisation de l'Administration publique nationale ;
6. Projet de loi portant création et organisation de l'Administration publique territoriale ;
7. Projet de loi sur l'organisation et le fonctionnement des Collectivités territoriales ;
8. Projet de loi-cadre sur la fiscalité locale ;
9. Projet de loi portant création du Bureau national du Casier judiciaire (BNCJ) ;
10. Projet de Loi créant et organisant l'Agence nationale de Renseignement i ntérieur (ANRI).

1.4- Aménagement du territoire et décentralisation

Jamais en Haïti, l'aménagement du territoire n'a été placé au centre des sujets intéressant aussi bien les pouvoirs politiques que le grand public. Il est vrai, que depuis la fin de la décennie 1960 et particulièrement les années 1970, l'exercice de vouloir procéder à l'aménagement du territoire haïtien retenait l'attention des dirigeants. Il a fallu attendre les dégâts causés en 2008 par les inondations et surtout le séisme du 12 janvier 2010 pour qu'un regain d'intérêt soit porté à l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, plus que jamais, face à ces constats, la nécessité de mise en place d'une politique nationale cohérente d'aménagement du territoire clairement définie s'impose dans toute son acuité.

Dans son préambule, la Constitution de 1987 a opté pour la séparation et la répartition harmonieuse des Pouvoirs de l'État au service des intérêts de la Nation, et arrêté la décentralisation effective comme levier pour instaurer un régime gouvernemental respectueux des droits humains, de l'équité économique, et basé sur la concertation et la participation de toute la population aux grandes décisions engageant la vie nationale. La Constitution de 1987 vient donc révolutionner l'organisation et le fonctionnement de l'État haïtien en établissant la décentralisation comme réponse institutionnelle et politique à la dictature, au manque de services publics et à la misère aux recoins du pays. Environs 29 ans après ce virage institutionnel et politique, où en est-on ? Haïti n'a nullement connu le changement escompté. Pour cela Jude Célestin s'engage à aménager le territoire et promouvoir la décentralisation en visant à :

- Consacrer la territorialisation comme levier de performance des politiques publiques locales dans tous les domaines ;
- Promouvoir la viabilité des territoires et des pôles de développement ;
- Renforcer les capacités des collectivités locales ;
- Mettre en œuvre une politique de décentralisation, en renforçant le processus participatif et les capacités des entités décentralisées et en élargissant l'accès aux ressources financières des collectivités locales ;

- Optimiser le rôle et les compétences de l'État central, ce qui passe par un renforcement des capacités nationales de formulation des plans d'action stratégique et par un transfert des responsabilités de mise en œuvre aux fonctionnaires communaux et ceux des sections communales ;
- Élaborer et mettre en œuvre des plans communaux de développement ;
- Renforcer les actions du CIAT (Comité interministériel d'Aménagement du Territoire) et lui fournir les ressources nécessaires.

En d'autres termes, la décentralisation passera par la construction, l'équipement des centres administratifs et l'accroissement de leur personnel administratif comme des pas importants dans la gestion du développement et de l'aménagement local du territoire. Cela sous-tend également que les ressources financières locales seront accrues par l'augmentation de leurs capacités de génération et de collecte des revenus qui finiront par aboutir au renforcement des collectivités territoriales.

La déconcentration de la gestion est au cœur du Programme de **LAPÈH**. Elle se propose de construire et d'équiper des centres administratifs dans les départements et d'accroître leur personnel dans une perspective de renforcement institutionnel déconcentré.

Le programme d'aménagement doit faire l'objet de planification nationale et d'élaboration des schémas d'aménagements locaux de développement du territoire assorti de plans de mise en œuvre et de plans urbains. Des plans d'aménagement ruraux et la protection des zones à risque sont des volets qui rentrent dans le cadre de la refondation territoriale.

Au niveau urbain, l'approche consiste à rénover les pôles régionaux et locaux de développement en mettant l'accent sur les villes tampons qui accueillent les flux migratoires tout en aménageant des lieux à fortes potentialités touristiques. Dans cette approche de renouveau urbain, les villes frontalières seront traitées avec une attention particulière. Dans cette optique, Jude CÉLESTIN, dès son accession au pouvoir, engagera un débat national pour définir, en passant de la

Constitution, une politique de décentralisation. Celle-ci supposera évidemment la création d'un consensus sur les compétences des différents niveaux des collectivités territoriales et une identification des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces compétences.

Axe 2 : Construction d'une économie compétitive porteuse de croissance, d'emplois intégrateurs et à large base territoriale

Réussir cette croissance tout en créant des emplois durables dans un contexte où le tissu industriel haïtien est réduit à néant, suppose des mesures radicales pour stimuler l'investissement dans des secteurs à forte valeur ajoutée, remédier à la sous-qualification et renforcer l'efficacité de la dépense publique. Par ailleurs, le marasme économique actuel dans lequel se trouve le pays, montre clairement qu'il faut, outre les financements classiques à travers le budget de l'État et les appuis ponctuels de certains de nos partenaires financiers, une alternative capable d'apporter une réponse globale aux besoins des populations.

Il y a donc urgence absolue à définir sinon redéfinir un cadre conceptuel entre le secteur privé et le secteur public où l'intervention de l'État n'occasionne pas le dysfonctionnement du marché mais facilite plutôt l'articulation intelligente des politiques publiques en matière fiscale et monétaire pour protéger ou mieux stimuler l'investissement privé. Jude CÉLESTIN reconnaît la nécessité de construire une économie compétitive aussi bien sur le marché domestique que sur les marchés internationaux, en exploitant les filières porteuses basées sur les avantages comparatifs et les opportunités de marché captif. Dans cette perspective notre administration encouragera :

- L'agriculture, l'élevage, la pêche et l'agro-industrie ;
- Le tourisme, en particulier le tourisme culturel ;
- Les infrastructures et services énergétiques ;
- Les infrastructures et services de transport ;
- Les infrastructures et services de télécommunications ;
- La construction, en particulier les logements.

Il retiendra, par ailleurs, le Partenariat Public/Privé comme option complémentaire aux insuffisances de capitaux en vue de stimuler la création d'entreprises, renforcer l'investissement et relancer la croissance. Les enjeux sont alors la création de nouveaux emplois intégrateurs, une croissance de 5% du Produit Intérieur Brut per capita d'ici l'horizon 2019 et le partage équitable des richesses ainsi créées. Mais, pour mettre en place une politique industrielle capable de préparer l'avenir et réduire à court terme le taux de chômage, il sera nécessaire de :

- Créer une Banque nationale de Développement (BND) afin de mobiliser des capitaux pour financer les grands travaux d'infrastructures publics (nationaux et locaux) et le secteur agricole, et des activités productives à forte valeur ajoutée du secteur privé. La BND accueillera et mobilisera les transferts privés de la Diaspora, le grand emprunt national, les fonds d'investissements éthiques, l'Aide publique au développement. Pour ce faire, la BND émettra des « Bons de Développement » ;
- Entretenir une concertation franche, régulière et concrète entre l'État, le secteur privé haïtien et la Diaspora haïtienne pour la mise en valeur et la gestion opérationnelle efficace de certains biens du domaine public et privé, notamment les sites touristiques, certains ports et aéroports, certains axes routiers et le système de transport urbain etc. ;
- Négocier des Accords de partenariats entre l'État haïtien et le secteur privé pour les projets d'investissement à long terme susceptibles de faire levier sur les capitaux mobilisés par le secteur public, en concertation avec les diverses Chambres de commerce et d'industrie du pays ;
- Développer et encadrer les PME/PMI, elles-mêmes fer de lance de la compétitivité et de l'avenir économique du pays ;
- Construire des espaces « zones franches » dans les régions à fort potentiel de développement pour abriter les investissements directs étrangers et nationaux dans le cadre d'une stratégie de création massive d'emplois durables ;
- Sécuriser le parcours des jeunes créateurs en soutenant leurs idées de projets d'investissement par la mise en place d'un mécanisme de financement par Capital Risque ;

- Procéder à une réforme en profondeur du système fiscal en mettant l'emphase sur les mesures incitatives à la création de nouvelles activités attirant davantage d'investisseurs ;
- Accorder un rabattement de 5% d'impôt à toute entreprise dont le bénéfice réalisé est réinvesti pour augmenter l'Actif Économique au lieu d'être redistribué aux actionnaires ;
- Revisiter le Code des Investissements en accordant encore plus d'avantages fiscaux à toute nouvelle entreprise qui aurait choisi de s'installer dans un pôle de croissance autre que celui de Port-au-Prince ;
- Prendre de réelles dispositions pour réduire le temps de création des nouvelles entreprises et améliorer l'environnement des affaires, en garantissant aux entreprises une meilleure sécurité juridique, et aux investissements la protection à laquelle ils ont droit ;
- Améliorer l'accès aux assurances des affaires afin de sécuriser les investissements et réduire la vulnérabilité des entrepreneurs aux imprévus et catastrophes naturelles ;
- Améliorer l'offre d'énergie électrique en diversifiant les sources : hydrauliques, solaires et éoliennes. Par ailleurs, prendre les dispositions requises pour que l'EDH renoue avec la rentabilité à partir de la fourniture plus régulière de l'énergie électrique et d'une gestion plus efficace de la clientèle ;
- Rechercher activement une diversification des partenaires économiques et commerciaux d'Haïti en développant une politique d'intégration économique régionale réelle, cohérente et coordonnée et en signant des accords bilatéraux avec les pays de l'Amérique latine comme le Brésil et le Chili et d'autres pays de la Caraïbe, ainsi que les pays du Sud'Est Asiatique ;
- Mettre en place des mécanismes institutionnels qui garantissent une meilleure articulation entre la politique fiscale et la politique monétaire dans le cadre de la recherche de la stabilité macroéconomique ;
- Promouvoir l'économie sociale et solidaire au profit des petits agents économiques.

2.1- Les Secteurs prioritaires

1. L'agriculture, l'élevage, la pêche et l'agro-industrie

Après avoir été pendant longtemps le secteur le plus performant de par sa contribution au PIB, le secteur agricole a connu depuis ces trente dernières années un déclin progressif et quasi continu. En effet, l'analyse des indicateurs macroéconomiques donne lieu de constater de profondes mutations au niveau de ce secteur. La dégradation progressive et continue de l'appareil productif haïtien telle qu'observée particulièrement dans le secteur agro-industriel, devenu incapable de satisfaire la demande locale de produits agroalimentaires a eu comme conséquence une nette progression des importations de produits dérivés depuis le début des années 80.

Sur le plan alimentaire, Haïti est devenue de plus en plus dépendante de l'importation et de l'aide internationale. L'importation du riz par Haïti se chiffre à l'heure actuelle à environ 1,8 millions de tonnes métriques et à elles seules, les denrées alimentaires représentent plus de 25% des importations.

Sous la Présidence de Jude CÉLESTIN, l'agriculture sera redynamisée par la diversification et l'intensification de la production et par l'accès aux matériels et intrants agricoles. Les intrants et produits agricoles seront préservés grâce à un système d'entreposage destiné à les rendre disponibles pour les campagnes agricoles et pour le marché au moment opportun.

En vue d'assurer le développement de l'agriculture, de l'Industrie et de la transformation agro-alimentaire, nous veillerons à l'atteinte des objectifs suivants :

- Adopter une réforme foncière qui prend en compte le cadastre rural et l'accès équitable des acteurs à la propriété foncière ;
- Élaborer et mettre en œuvre un schéma directeur des statistiques agricoles ;
- Renforcer le dialogue entre l'État, les organisations professionnelles et les autres acteurs (ONG, Collectivités locales, etc.) ;

- Moderniser les techniques agricoles, celles de la pêche et de l'élevage ;
- Renforcer les services de santé animale ;
- Créer des usines de transformation agro-industrielle à proximité des zones de production dans le cadre des programmes de développement local ;
- Créer une banque de crédit agro-industriel ;
- Subventionner les outils agricoles, les engrais et semences au profit des producteurs ;
- Inciter les agriculteurs à faire une agriculture de masse ;
- Améliorer la gestion des risques pour réduire la vulnérabilité des activités agricoles ;
- Appuyer la mise en marché des produits agricoles ;
- Appuyer et valoriser la recherche agricole, la recherche agro-industrielle et agro-alimentaire ;
- Développer les infrastructures de soutien à la production (routes, pistes, magasins de stockage, électrification, etc.) ;
- Promouvoir l'agro-business dans la transformation des produits locaux ;
- Renforcer les capacités techniques et managériales des professionnels de la transformation agro-alimentaire ;
- Améliorer le dispositif de suivi-évaluation de la politique agro-industrielle ;
- Implanter en milieu rural et périurbain des ateliers de production communautaires polyvalents ;
- Renforcer l'accès des producteurs et des éleveurs à des crédits adaptés à leurs secteurs d'activité ;
- Mettre en place et promouvoir un système d'assurance agricole ;
- Renforcer les capacités des producteurs et des productrices (appui-conseil en certification, information, formation, conseil agricole...) ;
- Améliorer la production, la productivité et la compétitivité de l'élevage ;
- Améliorer les conditions de mise en marché des sous-produits de l'élevage ;
- Intensifier et valoriser la production avicole ;

- Lutter contre le vol de bétail pour sécuriser l'élevage ;
- Promouvoir les unités modernes de production animale.

Par ailleurs, la pêche est retenue comme un volet stratégique dans la refondation économique. Cette filière sera l'objet d'une attention particulière sous la Présidence de Jude CÉLESTIN qui faciliterait aux concernés l'accès aux matériels et intrants de pêche en vue d'une exploitation plus rationnelle dans les 16 principales zones de pêche du pays. Cette approche sera renforcée par la construction de lacs collinaires, de fermes piscicoles et aquacoles dans des zones clés qui ne bénéficient pas de l'accès à la mer. Une chaîne de chambres froides servira à garantir la conservation des produits de pêche.

Le développement des activités agro-industrielles sera aussi facilité par la mise en place de zones industrielles et manufacturières. La production des services bénéficiera d'une centrale d'achats et un office de sécurisation des marchés des produits agricoles, des centres de congrès d'exposition en vue de supporter et de faciliter la valorisation des biens produits. Sur un plan plus large, la politique de valorisation sera soutenue par la construction de marchés publics et l'aménagement des artères commerciales dans l'optique de supporter l'écoulement des biens. Parallèlement, des efforts particuliers seront faits dans le sens de la réduction des activités du secteur informel en relocalisant les marchands de rue et en formalisant leur commerce. En conséquence, la Présidence de Jude CÉLESTIN s'engage à :

- Inciter le développement des six pôles de croissance tel que prévus dans le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement National d'Haïti (PARDNH) avec pour centres urbains : Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Gonaïves, Les Cayes, Hinche et Saint-Marc et porter les entreprises, les institutions et organismes de services connexes associés (Banque, Poste de police, Mairie, Douane, DGI etc.) d'une même zone à renforcer les éléments de complémentarités entre elles ;
- Créer dans chaque pôle de croissance, en partenariat avec le secteur privé, des Centres d'Agro-Business et les Sociétés de Services Agricoles et d'Élevage, dans le but de mettre en valeur les terres de l'État, de professionnaliser et de mécaniser l'agriculture et surtout de développer l'élevage.

2. Le Tourisme, en particulier le tourisme culturel

Dans le cadre de la matérialisation de sa vision, la Présidence de Jude CÉLESTIN retiendra le tourisme comme un point essentiel de la refondation économique. Quatre aspects seront développés en ce sens : l'écotourisme et le tourisme balnéaire qui sont considérés comme étant des volets dans lesquels le pays a des avantages compétitifs et susceptibles de mobiliser les capitaux privés ; la navigation de plaisance et le développement des croisières dont l'exploitation est jusque-là embryonnaire, les deux pouvant générer des revenus importants pour le pays. En vue d'assurer une meilleure structuration et l'amélioration de la qualité de l'offre touristique et de nos produits culturels, LAPÈH s'assurera de la protection et de la valorisation des biens et de la création culturelle dans un cadre selon lequel un fonds de développement culturel est mis en place pour financer des centres d'animation culturelle dans les pôles locaux de développement. La déconcentration des archives nationales d'Haïti et la mise en place d'un réseau de musées nationaux dans les pôles régionaux de développement seront intégrés dans des sous-programmes du PSDH. Une grande place est aussi accordée à la construction d'équipements culturels dans les grands pôles et des centres techniques de formations en art et dans les métiers du patrimoine dans les pôles locaux de développement. Il sera aussi nécessaire de :

- Élaborer et faire voter le Projet de loi portant code touristique (organisation générale, activités et professions, catégories d'entreprises touristiques, octroi et retrait d'autorisation de fonctionnement des entreprises touristiques, hébergement, équipement et aménagements, fiscalité, responsabilité communautaire, patrimoine touristique) ;
- Définir les schémas régionaux et locaux du tourisme ;
- Créer de nouveaux pôles touristiques ;
- Professionnaliser les filières du tourisme ;
- Promouvoir les activités artisanales et artistiques liées au tourisme ;
- Mettre en valeur nos sites touristiques ;
- Réhabiliter tous nos forts qui ont été construits pendant et après la guerre de l'indépendance où le ministère du Tourisme offrira comme produit touristique le “ TOUR 1804” comme destination touristique ;

- Améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des touristes aux Aéroports et dans les sites touristiques ;
- Créer des conditions favorables à l'investissement privé (facilités juridiques, fiscales, financières et réglementation touristique) ;
- Diversifier l'offre touristique de qualité à travers les potentiels départementaux et les initiatives multisectorielles de développement communautaire durable ;
- Élaborer et mettre en œuvre des instruments d'orientation et de suivi-évaluation de la politique touristique ;
- Améliorer l'accès au crédit pour les porteurs de projets touristiques ;
- Appuyer l'organisation d'événements culturels majeurs pouvant attirer des touristes ;
- Mettre en place des conditions favorables à l'économie créative ;
- Dynamiser les pôles culturels au niveau local (décentralisation culturelle) ;
- Renforcer l'implication des entreprises privées dans la promotion culturelle ;
- Valoriser la diversité culturelle de nos terroirs ;
- Organiser et mettre à jour régulièrement les statistiques culturelles ;
- Assurer la professionnalisation des acteurs culturels ;
- Favoriser la modernisation de l'artisanat ;
- Faciliter l'accès au financement des projets artisanaux ;
- Inciter et promouvoir la création de galeries d'art spécialisées.

3. Les Infrastructures

Les infrastructures sont incontournables pour le développement économique. Elles représentent un facteur clé du cadre d'investissement dans la mesure où non seulement elles réduisent les coûts et permettent l'accès facile aux marchés, mais aussi elles génèrent directement et permettent de créer des emplois dans d'autres secteurs. En ce qui concerne notre pays, les infrastructures seront donc l'un des principaux moyens de mettre le cap sur l'emploi. Haïti, comme l'ont montré diverses études, accuse un énorme déficit en matière d'infrastructures. Il est temps de le combler. Dans cette perspective, en commençant par instituer l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi, des investissements importants seront faits dans les domaines suivants :

A- Les Énergies

L'Indice de développement humain, un indicateur quantitatif du bien-être, a un rendement décroissant sur la consommation d'électricité par habitant. En d'autres termes, ce sont les premiers kilowatts-heure d'électricité consommés par un individu qui ont le plus fort impact sur sa qualité de vie. Considérant la nécessité de bannir le phénomène de « black-out » et les autres défis auxquels nous sommes confrontés en matière énergétique tels que changement climatique, la faiblesse de la sécurité et de l'autonomie énergétiques… il s'avère donc indispensable de réaliser un marché intérieur de l'énergie compétitif et de garantir un accès universel à une énergie durable, abordable et efficace sans risque pour la population. Dans cette optique, Jude CÉLESTIN s'engage à assurer le Développement des Infrastructures et services énergétiques en visant à :

- Entreprendre la réforme institutionnelle de l'EDH afin de rendre sa gestion efficace et améliorer sa performance ;
- Investir dans de nouvelles infrastructures énergétiques ;
- Mettre en place un nouveau Partenariat Public/Privé (transparent et équitable) pour l'investissement dans le secteur de la production d'énergie électrique ;

- Promouvoir et financer les Micro-réseaux électriques, notamment en milieu rural ;
- Garantir l'accès à l'électricité aux couches sociales défavorisées à travers « l'accès et le paiement collectif » ;
- Accroître l'offre d'énergie renouvelable (solaire, éolienne, hydraulique, biomasse) ;
- Diminuer drastiquement la consommation d'énergie fossile ;
- Faire la Promotion d'équipements économes d'énergie et de substitution ;
- Créer un système d'information énergétique.

Cet ensemble infrastructurel vise évidemment l'augmentation de la capacité de production d'électricité et son transport, tout en améliorant sa distribution selon une optique commerciale plus rationnelle.

B- Le Transport

Le développement des services de transports et l'amélioration des performances logistiques sont des enjeux déterminants pour les pays qui souhaitent devenir plus compétitifs sur la scène géoéconomique internationale. De bonnes infrastructures, capables de fluidifier les échanges, représentent des gages de réussite supplémentaires pour le commerce international, tout en offrant des solutions locales pour désenclaver certaines communes marginalisées et les faire participer à l'économie nationale. Haïti a un besoin cuisant de services rapides, fiables et fréquents, conformes aux nouvelles dispositions plus strictes en matière de sécurité pour le transport des biens et des individus. Jude CÉLESTIN s'engage à assurer le développement des Infrastructures et services de transport en poursuivant les objectifs suivants :

- Développer un système de transport public moderne dans les grandes villes ;
- Aménager et renforcer les points d'accès aux marchés mondiaux, tels ports, aéroports et services postaux ;
- Créer des Zones économiques spéciales (ZES) facilitant l'implantation des chantiers navals, des industries de la mécanique et de montage de véhicule ;

- Développer des infrastructures routières et ferroviaires ;
- Moderniser les gares routières ;
- Dynamiser le transport maritime interne ;
- Réaliser un vaste programme de construction de routes interurbaines ;
- Mettre en place un fonds de garantie crédit/équipements pour faciliter la capitalisation des firmes haïtiennes et les habiliter à prendre une plus grande part du marché des Travaux publics dominé par les grandes firmes internationales ;
- Renforcer la sécurité routière.

Il conviendra aussi de parachever la construction du maillage routier national en cours depuis ces dix dernières années sans négliger les voies locales qui elles-mêmes permettront d'améliorer la circulation urbaine et interurbaine. Tout ceci sera renforcé par l'établissement d'un système de liaisons fiables entre les principales îles du pays.

Le système de transport sera complété par la réhabilitation, le renforcement et la construction des infrastructures portuaires et aéroportuaires dans les principales villes du pays, selon la carte touristique et les grands pôles de développement retenus.

C- Les Télécommunications

Les infrastructures des télécommunications en Haïti sont en pleine évolution avec une pénétration de 55% sur le territoire national et une couverture nationale de plus de 90% pour les services de télécommunications de base, avec la disponibilité du service de téléphonie mobile 3G. Étant le pays de la région qui a le plus grand potentiel de développement de ce secteur, Haïti est bien placée pour attirer l'intérêt des grands opérateurs internationaux du secteur des SFTI. Jude CÉLESTIN s'engage à continuer à faciliter la modernisation des infrastructures et des services de télécommunications, un engagement qui sera traduit autour des objectifs stratégiques ci-après :

- Promouvoir Haïti comme une destination de SFTI (Secure Financial Transaction Infrastructure) ;
- Renforcer le cadre juridique et réglementaire ; développer les capacités du MTPTC, de CONATEL et du ministère de la Justice et de la Sécurité publique ;
- Améliorer l'efficacité et la transparence dans la passation des marchés publics et l'accès des PME aux appels d'offres du gouvernement ;
- Moderniser les infrastructures TIC dans les parcs industriels et renforcer l'image d'Haïti comme destination des TIC / SFTI ;
- Encourager l'utilisation du transfert d'argent via la téléphonie mobile ;
- Assurer la numérisation du patrimoine culturel national ;
- Augmenter la capacité du pays à répondre aux cybers menaces ;
- Promouvoir les contenus éducatifs, culturels, économiques, médicaux dans la production audiovisuelle ;
- Parachever le passage de l'audiovisuel analogique au numérique ;
- Légiférer sur l'utilisation de l'internet et de l'informatique.

D- Le logement

Notre pays fait face à un grave problème de logements. En effet, comme l'a montré l'EMMUS-V, « dans l'ensemble, les logements haïtiens ont un sol soit en béton ou en maçonnerie (55 %), soit en terre battue ou en sable (35 %) ; dans 84 % des cas, ils disposent en moyenne d'une à deux pièces; 44 % des ménages ne disposent pas de toilettes améliorées ; 38 % de l'ensemble des ménages enquêtés avaient l'électricité ; seulement 7 % des ménages disposent de l'eau sur place ». L'Administration de Jude CÉLESTIN se propose de résoudre en grande partie ce problème à travers les actions suivantes :

- Moderniser le cadre légal sur les propriétés bâties et non bâties ;
- Fournir des avantages fiscaux aux Entreprises de construction de Logements d'habitation afin de dynamiser le sous-secteur de la construction de Maisons ;
- Faciliter l'accès aux logements aux citoyens de la classe moyenne à travers des prêts à taux bonifiés et garantis par l'État, et l'aménagement urbain ;
- Légiférer sur le quota et le financement de logements sociaux par les Mairies ;
- Construire des logements sociaux en milieu urbain pour les couches les plus défavorisées ;
- Moderniser des habitats en milieu rural ;
- Promouvoir la participation active de l'ONA et du FAES dans la construction de logements sociaux décents pour les personnes à faible revenus et les groupes vulnérables (vieillards et personnes à mobilité réduite).

Axe 3 : Lutte pour une Haïti inclusive et valorisation du capital humain

La situation sociale est préoccupante dans notre pays. À l'heure actuelle, plus des ¾ de la population haïtienne vit en dessous du seuil de pauvreté et la demande sociale n'est rien d'autre qu'une demande de justice sociale, de solidarité, de sécurité et d'égalité des chances pour tous.

La majorité des Haïtiens n'ont pas accès aux services sociaux de base. Ils sont donc frappés de marginalisation et d'exclusion sociale qui les rendent inaptes à participer valablement à la vie politique, économique et sociale du pays.

La justice sociale, c'est aussi l'égalité de tous les citoyens devant la loi. La justice sociale, c'est offrir à tous un système de santé et un Code de la famille centré sur le renforcement de la cellule familiale. Mais cette justice sociale, c'est surtout une école de qualité qui assure son rôle d'ascenseur social et celui de la correction des inégalités.

En effet, la détérioration du système éducatif haïtien est flagrante et exige une prompte intervention, de la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur en passant par la formation technique et professionnelle. L'accès à l'éducation pour tous est capital pour l'émergence d'une société plus prospère et plus juste. Il est urgent d'augmenter l'offre de formation, la qualité de l'enseignement et de faire de l'éducation le pivot de toute initiative de développement en remodelant certaines tares omniprésentes dans le fonctionnement quotidien d'un trop grand nombre de citoyens haïtiens. De telles actions serviront à façonner le nouveau citoyen dont le pays a besoin pour sa refondation. Les enjeux sont donc le renforcement et l'amélioration du système éducatif haïtien, tout en favorisant une prise de conscience des citoyens vis-à-vis non seulement de leurs droits mais aussi de leurs devoirs et de leurs rôles dans la société. Dans cette perspective, le Président Jude Célestin veillera à la mise en oeuvre des politiques publiques susceptibles de combattre la marginalisation et l'exclusion sociales et à :

- Renforcer le système éducatif ;
- Améliorer la situation sanitaire ;
- Généraliser l'accès à l'eau potable et l'assainissement ;
- Promouvoir l'équité et l'égalité des sexes ;
- Développer le sport ;
- Renforcer la protection sociale, mettre en place des politiques d'intégration des personnes à besoins spéciaux ;
- Mettre en place des politiques d'intégration de la jeunesse et de la femme ;
- Promouvoir la souveraineté, l'État de droit, les droits humains et la justice ;
- Promouvoir la solidarité nationale ;
- Protéger l'environnement ;
- Prévenir et gérer les risques et désastres naturels ;
- Renforcer la sécurité.

3.1- Le renforcement du système éducatif

L'Éducation permet à chacun d'acquérir les connaissances, les compétences, les attitudes et les valeurs nécessaires pour se bâtir un avenir enchanteur. C'est dire que l'éducation contribue à la fois à l'épanouissement individuel et au développement économique. Or notre système éducatif , à tous les niveaux, s'avère défaillant. En dépit des investissements consentis dans ce secteur, Haïti est l'un des pays ayant les plus faibles taux de scolarisation dans le monde : 76% au niveau primaire mais seulement 22% au niveau secondaire. On estime également que 85% des enseignants ne sont pas qualifiés pour l'enseignement primaire. La situation de la formation professionnelle et technique est plus que lamentable. L'université a une capacité d'accueil très faible et dispense des formations restreintes et désuètes. Jude CÉLESTIN reconnaît la place centrale de l'université dans le cadre d'une politique d'intégration de la jeunesse pour créer la base technique et scientifique qui supportera la production nationale aussi bien que le développement et la valorisation des ressources humaines, contribuant ainsi à la consolidation et à la modernisation de l'Etat dans une perspective d'équité.
Dans cette optique, Jude CÉLESTIN s'engage à faire la Promotion de l'Éducation fondamentale et secondaire, de la formation professionnelle et universitaire en s'assurant de l'exécution des actions suivantes :

- Rendre l'école obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans, c'est-à-dire jusqu'à la classe de 9ème année fondamentale, et gratuite pour tous les enfants dont les parents disposent de revenus modestes ;

- Piloter, mieux organiser et financer la rénovation du secondaire ;

- Construire, redimensionner et équiper adéquatement des écoles nationales dans toutes les sections communales, et des écoles secondaires dans chaque commune en fonction de la taille de la population ;
- Augmenter l'offre publique d'éducation de 110%, de façon à ce que l'offre privée compte pour au moins 60% de l'offre nationale, et ce en doublant le financement public de l'éducation ;
- Renforcer la gouvernance du système éducatif, réviser et moderniser les contenus d'apprentissage de l'Enseignement fondamental et secondaire ;
- Recruter, former continuellement et bien rémunérer des enseignants de manière à améliorer grandement la qualité de l'éducation et la condition enseignante ;
- Investir et promouvoir l'éducation numérique ;
- Réviser et faire voter le projet de loi sur le Fonds National d'Education (FNE) ;
- Réviser le Décret de 1985 sur l'enseignement technique et la formation professionnelle ;
- Augmenter, diversifier et décentraliser l'offre de formation professionnelle et technique ;
- Élaborer et faire voter une loi sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- Promouvoir la modernisation et la massification de l'Enseignement supérieur ;
- Construire 4 grands Campus universitaires régionaux, à commencer par celui de l'Université d'État d'Haïti à Port-au-Prince ;
- Mettre en place des conditions d'études orientées vers la recherche et l'innovation ;
- Monter un système de financement pour pouvoir aider les étudiants à entreprendre leurs études en toute quiétude et ainsi soulager la charge financière des parents ;

- Promouvoir l'excellence dans le système éducatif ;
- Promouvoir l'éducation physique et sportive ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes diplômés ;
- Rendre obligatoire le service social à tous les diplômés pour garantir l'expérience ;
- Procéder à une évaluation sans complaisance des fonds déjà collectés et de leur utilisation ;
- Garantir la transparence dans la gestion du FNE ;
- Évaluer de façon permanente la qualité de l'enseignement à tous les niveaux ;
- Associer, suivant le vœu de la Constitution et les dispositions du Plan Opérationnel du MENFP, les Collectivités Territoriales à la gestion du système éducatif dans le cadre d'une municipalisation de l'éducation
- Mettre en place un cadre de dialogue inclusif pour une meilleure participation des acteurs (public, privé) du système éducatif aux politiques et programmes éducatifs ;
- Éradiquer l'analphabétisme et promouvoir le créole comme langue d'enseignement au niveau de l'Enseignement fondamental ;
- Introduire la problématique du Développement durable dans le cursus scolaire. En ce sens, l'élaboration d'un curriculum national de formation sera axé notamment sur :
    - l'éducation aux valeurs humaines, démocratiques et patriotiques ;
    - l'éducation au respect et à la protection de l'environnement ;
    - l'éducation à la culture de l'entrepreneuriat ;
    - l'éducation à la culture de la paix et au sens du compromis ;
    - l'éducation aux problèmes démographiques ;
    - l'éducation à l'équité de genre .

3.2- L'amélioration de la situation sanitaire

Compte tenu d'un ensemble de données telles que la mortalité infantile et le nombre de médecins, pharmaciens, infirmières disponibles par habitant en Haïti, notre système sanitaire est excessivement précaire. D'après la cartographie de la pauvreté d'Haïti, l'analyse de l'accès aux soins de santé se fait à trois niveaux : la disponibilité des infrastructures médicales et sanitaires, le coût des services et le prix des médicaments. Sur cette base, il s'est révélé que les conditions de santé en Haïti sont les plus mauvaises de l'hémisphère occidental. Les possibilités d'accès aux soins de base sont nettement insatisfaisantes.

La situation sanitaire d'Haïti ne cesse de se détériorer. Chaque jour, de nouvelles maladies pointent à l'horizon, alors que les infrastructures sanitaires sont défaillantes. La situation pourrait se révéler pire pour les petites bourses qui n'ont pas les moyens pour aller chercher les soins ailleurs. Car, en Haïti, même le privé est aussi défaillant. Haïti ne dispose que de très peu d'hôpitaux de niveau 3. L'hôpital de l'Université d'État d'Haïti (HUEH), considéré comme étant le premier hôpital de référence du pays, est souvent en grève et fonctionne de façon lamentable. Compte tenu de cette situation, Jude CÉLESTIN s'engage à améliorer la situation sanitaire en prenant toutes les dispositions nécessaires pour :

- Améliorer l'offre et la qualité des services de santé ;
- Construire cinq Grands Centres hospitaliers de Référence dans le pays ;
- Renforcer (en ressources humaines et matérielles) les Centres hospitaliers universitaires du pays ;
- Améliorer l'efficience et l'efficacité des dépenses publiques de santé ;
- Améliorer le système de suivi-évaluation des politiques de santé ;
- Renforcer le système de surveillance médicale ;
- Renforcer le rôle régulateur du MSPP ;
- Promouvoir la création de l'Ordre des médecins, des pharmaciens et des infirmières ;

- Assurer l'accessibilité géographique, économique et sociale des citoyens de toutes les couches sociales aux services de santé ;
- Renforcer les structures d'urgence dans les Centres hospitaliers publics ;
- Légiférer sur l'obligation pour les Centres hospitaliers privés d'avoir un service d'urgence et de recevoir toute personne nécessitant des soins d'urgence, et l'État se portera financièrement garant en cas d'incapacité des personnes à payer les soins prodigués ;
- Faire une meilleure coordination des activités des ONG opérant dans le secteur sanitaire ;
- Créer un système d'assurance maladie qui prenne en charge les besoins primaires de santé (Santé de la reproduction, soins pédiatriques, médecine interne) de la population à travers un partenariat public/privé ;
- Inciter les professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmières…) à travailler en province et dans les zones rurales ;
- Intégrer dans le système de santé les médecins haïtiens diplômés des universités étrangères ;
- Encourager le retour des jeunes médecins d'origine haïtienne ;
- Encourager le retour par alternance des médecins haïtiens à la retraite ayant exercé à l'étranger, notamment en Amérique du Nord ;
- Structurer le système de santé et assurer le renforcement de la filière des soins ;
- Renforcer le service de planification familiale du MSPP ;
- Développer les programmes verticaux de lutte contre les maladies endémiques telles que paludisme, Sida, tuberculose ;
- Assurer la prévention des pathologies par le dépistage et rendre la vaccination obligatoire ;
- Renforcer la santé scolaire ;
- Appliquer une politique d'hygiène et salubrité publique : contrôle des produits de consommation, assainissement ;
- Mettre en place des centres de santé primaire dans toutes les sections communales du pays ;
- Structurer les Services ambulanciers ;

- Régulariser et surveiller la vente et l'utilisation des médicaments dans le pays ;
- Lutter contre la vente de médicaments contrefaits (faux médicaments) ;
- Acheter (par l'État au profit des Centres hospitaliers publics) et faire la promotion des médicaments génériques ;
- Adopter un plan national d'approvisionnement en médicaments essentiels ;
- Appuyer le développement de l'industrie pharmaceutique nationale ;
- Améliorer la couverture vaccinale des enfants ;

- Faire la promotion de l'accouchement dans les structures de santé agréées, en particulier l'assistance à l'accouchement par du personnel qualifié ;
- Développer l'approche communautaire dans la promotion de la santé ;
- Renforcer l'implication des collectivités locales dans le financement de la santé ;
- Dispenser gratuitement les soins de base et fournir les médicaments essentiels à tous les ménages à revenus modestes. Un crédit budgétaire spécial sera prévu à cet effet dans le Budget.

3.3- La généralisation de l'accès à l'eau potable et l'assainissement

Riche en eau mais pauvre en infrastructures d'accès et de traitement, une équation qu'Haïti s'efforce de résoudre, alors que 45% de la population n'a pas accès à l'eau potable. Pourtant, l'accès à une eau de qualité et à l'assainissement est un droit humain fondamental dont le respect est intimement lié au développement. L'accès des Haïtiens à l'eau potable et à l'assainissement est parmi le plus faible de la région Amérique latine et Caraïbe. Placée 161e sur 187 pays, dans le dernier classement de l'Indice de développement humain (IDH), Haïti pâtit d'un manque d'intérêt porté à ce secteur pendant la période des crises successives qui ont secoué le pays au cours des 30 dernières années. Compte tenu de cet état de fait et vu que la lutte contre le choléra suppose des interventions fortes et durables dans ces deux domaines, Jude CÉLESTIN s'engage à accélérer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en s'assurant de l'exécution des actions suivantes :

- Améliorer l'accès à l'eau potable des populations en milieux urbain et rural ;
- Généraliser l'accès et renforcer la fourniture d'eau potable en milieu urbain ;
- Développer l'assainissement en milieux urbain et rural ;
- Construire et réhabiliter les réseaux d'égouts en milieux urbain et
- Construire des systèmes de traitement et de dépollution (Station d'épuration) des eaux usées dans les grandes villes ;
- Promouvoir la bonne gouvernance dans le sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement ;
- Promouvoir l'écocitoyenneté au niveau communautaire ;
- Rationaliser la consommation d'eau ;
- Promouvoir la gestion intégrée et durable des ressources en eau ;
- Améliorer la gestion participative et inclusive des ressources en eau et des ouvrages ;
- Protéger et conserver les réserves stratégiques en eau.

L'eau, élément vital et primordial, verra son alimentation augmentée par la construction et la réhabilitation de réseaux d'eau potable tant au niveau urbain que rural. Cet effort sera complété par la mise en place des systèmes et réseaux d'assainissement et de collecte et traitement des déchets solides.

3.4- La promotion de l'équité de genre et de l'égalité des sexes

La République d'Haïti est engagée par les plus importants instruments régionaux et internationaux de protection des femmes. De plus, la Constitution du pays garantit aux filles et aux femmes les mêmes droits que les hommes, sans compter les discours officiels qui font semblant de se soucier des femmes, de respecter et de faire respecter leurs droits. Néanmoins, la situation des femmes en Haïti est très critique. Dans presque tous les domaines de la vie nationale, on observe facilement la discrimination à l'égard des femmes. Les statistiques sont généralement défavorables aux femmes haïtiennes par rapport aux hommes. Les Haïtiennes sont quotidiennement victimes de violence ou d'exclusion. Au lieu d'une amélioration de la condition féminine dans ce pays, on ne fait qu'observer la montée de la violence à l'égard des femmes.

Les chiffres relatifs aux atteintes sexuelles publiés par les organisations de femmes haïtiennes sont alarmants, mais loin de représenter l'ampleur du problème, dans la mesure où la honte ressentie par les victimes de violences sexuelles et le manque de confiance dans l'appareil judiciaire amènent de nombreuses femmes à se taire.

Pour pallier ce problème, Jude CÉLESTIN s'engage à faire la promotion de l'équité et de l'égalité de genre en veillant à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renforcer les capacités des institutions et des collectivités locales à intégrer le genre dans les politiques publiques ;
- Mettre en place un programme de crédit en faveur des femmes-commerçantes et des femmes-entrepreneures ;
- Encadrer les institutions de la société civile, les associations impliquées dans des activités visant à la promotion de la femme-entrepreneure ;
- Appliquer correctement la loi sur la paternité responsable ;
- Proposer une loi punissant fermement le viol et la violence à l' égard des femmes ;
- Renforcer le dispositif juridique de protection des femmes ;
- Renforcer le leadership des femmes et de leurs capacités entrepreneuriales ;
- Appliquer une politique transversale visant à garantir l'équité de genre dans la mise en œuvre des politiques publiques et à s'assurer de la participation effective des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle.

3.5- Le développement du sport

« Le sport est devenu un langage universel, un dénominateur commun qui détruit tous les obstacles. C'est une industrie d'ampleur mondiale dont les activités peuvent avoir une incidence considérable. Par-dessus tout, c'est un outil puissant de progrès et de développement » – M. Ban Ki-Moon, Secrétaire général de l'ONU. Le sport peut favoriser le développement, il permet la production de richesses à partir des ventes de services qui y sont liés. Il soutient la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat et la création d'emplois.

Il améliore la réputation d'un pays, transcende les différences nationales et encourage les valeurs universelles de loyauté, de respect mutuel et d'amitié. Voilà pourquoi Jude CÉLESTIN s'engage à développer le sport en s'assurant de la réalisation des objectifs suivants :

- Construire des complexes modernes omnisports ;
- Développer le sport à l'école et promouvoir la culture sportive
- Promouvoir les entreprises sportives et les activités connexes ;
- Organiser des compétitions sportives d'État pour les différentes disciplines dans les écoles et dans les universités ;
- Renforcer les dispositifs de gestion des différentes disciplines sportives ;
- Encadrer les jeunes sportifs.

3.6- Le renforcement de la protection sociale

La politique sociale qui s'applique actuellement en Haïti se révèle inefficace car elle n'aide pas la population à vivre pleinement et à s'épanouir. Cette politique est synonyme d'engrenage dans la pauvreté ou d'exclusion sociale. LAPÈH s'engage alors à mettre en œuvre une politique de protection sociale visant à protéger la population haïtienne contre un certain nombre de risques liés à la maladie, à la vieillesse, à la mortalité, à l'invalidité et au chômage. Pour pouvoir changer cette situation, Jude CÉLESTIN s'engage à renforcer la protection sociale en visant à :

- Réviser et renforcer juridiquement et institutionnellement le système de sécurité sociale du pays ;
- Élaborer et faire voter une loi sur la retraite tant dans le secteur public que dans le secteur privé ;
- Mettre en place un nouveau et équitable dispositif de transfert de fonds sans contrepartie aux personnes les plus vulnérables (orphelins, personnes âgées sans soutien familial, personnes à mobilité réduite, personnes souffrant d'une maladie déshabilitante) ;
- Mettre en place un nouveau dispositif d'assurance-maladie différenciée pour les auto-entrepreneurs (secteur informel) ;

- Construire des logements sociaux pour les familles les plus vulnérables ;
- Créer et renforcer des structures d'accueil pour les personnes souffrant de maladie mentale ;
- Élaborer un programme de « crédit-solidarité » pour faciliter l'accès des personnes dénuées de revenus aux capitaux et les habiliter à entreprendre des activités économiques génératrices de revenus ;
- Instituer un Fonds et des mécanismes de prise en charge des migrants ;
- Construire et équiper des centres de rééducation et d'insertion professionnelle des jeunes délinquants et d'anciens prisonniers, y compris les déportés ;
- Renforcer la protection des enfants et des femmes ;
- Encadrer, protéger et surveiller les travailleurs sexuels.

3.7- La promotion de la solidarité nationale

Compte tenu de l'état d'effritement de notre société, du manque de solidarité qui caractérise notre chère Haïti, nous devrons nous évertuer à forger une identité nationale forte et unifiée qui respecte et valorise la diversité culturelle, les traditions du peuple haïtien et qui promeut la participation et le partenariat.

Pour que notre peuple redevienne fier de son identité et participe pleinement au développement de son pays, Jude CÉLESTIN s'engage à promouvoir la solidarité nationale en poursuivant les objectifs suivants :

- Appuyer la société civile et la porter à participer activement dans tous les aspects de la vie sociale, culturelle et politique ;
- Promouvoir l'éthique de l'assistance à personne en danger ;
- Encourager la participation citoyenne et l'enthousiasme du peuple à prendre part aux travaux communautaires et à respecter les biens publics ;
- Travailler à la mise en place d'un mécanisme pour la gestion des conflits et pour le renforcement de la négociation sociale ;
- Encourager le développement d'une presse responsable, indépendante et professionnelle contribuant au progrès social, politique et économique du pays ;

- Promouvoir les événements nationaux qui incitent au patriotisme et à la solidarité nationale.

3.8- La protection de l'environnement

La pollution de l'environnement haïtien exige une réponse immédiate. La mauvaise gestion des immondices, le déversement des déchets à travers les rues et dans les rivières sont un danger pour la santé de la population. Le niveau de dégradation de l'environnement du pays aujourd'hui est très préoccupant et menace la survie de la population. 19% de l'ensemble des espèces animales et végétales sont menacées d'extinction (Rapport OMD, juin 2014). Cela exige la responsabilité de l'État et la conscience citoyenne. En ce sens, Jude CÉLESTIN s'engage à protéger l'environnement en poursuivant les objectifs suivants :

- Atténuer les effets des changements climatiques sur les écosystèmes ;
- Subventionner les fours à gaz pour diminuer drastiquement l'utilisation du charbon de bois ;
- Recycler les objets en plastiques et autres objets de pollution de l'environnement ;
- Promouvoir les activités économiques compatibles avec la protection de l'environnement ;
- Protéger les zones vulnérables aux ouragans comme Gonaïves, Jacmel ;
- Aménager les bassins versants et en particulier le reboisement, la réparation des ravins, des berges et le développement d'une agriculture pérenne qui respecte les écosystèmes ;
- Assurer l'augmentation de la couverture végétale tout en tenant compte des différents aspects techniques du problème ;
- Sensibiliser les citoyens dès l'école sur l'importance de leur contribution à l'amélioration de l'environnement ;
- Créer un programme de civisme scolaire aux fins de réduction drastique des coupes massives d'arbres ;
- Voter des lois coercitives, protectrices des réserves et ressources naturelles ;

- Lutter contre la pollution de l'air, des sources d'eau, gérer les déchets solides et légiférer sur les gaz toxiques ;
- Sensibiliser la population sur les changements climatiques ;
- Déterminer les responsabilités entre l'État et les Municipalités en ce qui concerne le ramassage et le traitement des ordures (ménagères, Industrielles…) ;
- Faire une gestion écologique des produits chimiques et des déchets ;
- Promouvoir la préservation et la gestion des ressources naturelles par les Collectivités locales ;
- Promouvoir l'économie verte et la création d'emplois verts ;
- Produire et diffuser les informations sur l'état de l'environnement ;
- Responsabiliser le citoyen pour une meilleure prise en charge de son environnement avec l'encadrement de l'État.

Par rapport à la gestion de l'environnement, il est question plus précisément de sécuriser le milieu et mettre en œuvre un réseau d'aires protégées dans la perspective de restaurer le milieu naturel. Et ceci devrait permettre le développement d'une approche rationnelle de l'usage du bois dont l'exploitation anarchique est aujourd'hui le principal facteur de la déforestation que connaît le pays. En relation avec la gestion de l'environnement se trouve celle des bassins versants qui doivent être protégés et bénéficier des ouvrages de régulation de crues et des ouvrages de dragage des rivières en aval.

3.9- La prévention et la gestion des risques et désastres

Les événements du 12 janvier 2010 ont été un moment de vérité pour la Direction de Protection Civile. Ils ont mis à nu l'institution ainsi que sa défaillance dans la mission qui lui a été attribuée. Son effacement au moment du tremblement de terre pour céder sa place à d'autres entités (CIRH par exemple), traduit d'une part le niveau d'impréparation de l'institution pour faire face à un événement d'une telle ampleur, d'autre part toutes les faiblesses institutionnelles, logistiques, de ressources humaines et financières de la DPC. Tout cela se résume par une incapacité structurelle, infrastructurelle, logistique et matérielle qui empêche à la DPC de bien accomplir sa mission. En effet, la politique publique de gestion des risques en Haïti est marquée par un ensemble de

dysfonctionnements, d'incohérences, de lacunes et de faiblesses, que de nombreux événements naturels majeurs passés ont mis en lumière, particulièrement les quatre dernières catastrophes majeures qui ont eu lieu dans pays. Des lacunes qui ont pour résultats : l'inefficacité, la confusion qui décrédibilise l'État, un écart croissant avec la tendance internationale, des contradictions croissantes et des dérives non maîtrisées.

La réduction des risques de catastrophes demeure l'un des plus grands défis pour le développement d'Haïti. Faire face à ce défi majeur exige de prendre des mesures d'envergure et courageuses sur le plan institutionnel, politique, législatif et financier.

Devant l'ampleur des risques à combattre, la mobilisation des organisations et des acteurs – que ce soit au niveau national (les collectivités territoriales, du pouvoir exécutif) et international –, la création d'une grande Direction technique en charge de la gestion des risques au sein du ministère de l'Intérieur et de la Défense nationale sera un signal fort sur la voie de cette nouvelle politique publique en vue de répondre à ces défis majeurs. À la tête de l'institution sera placé un expert qui saura mobiliser les ressources humaines et matérielles pour entreprendre des campagnes de prévention et préparer les plans d'intervention contre les attaques meurtrières et récurrentes de la nature.

Comme l'attestent les événements du 12 janvier 2010, l'instance en charge de la gestion des risques et désastres (DPC) n'est pas en mesure de mener à bien un combat d'envergure, et ce pour plusieurs raisons :

Les risques et les pertes engendrées par les catastrophes sont majoritairement concentrés dans les pays en développement, où la proportion de la population pauvre est la plus importante. Et l'indice de risque de catastrophes naturelles pour Haïti est parmi les plus élevés au monde. Dans ce contexte, la prévention et la gestion des risques et désastres est l'un des engagements de Jude CÉLESTIN. Il tient à veiller à l'atteinte des objectifs suivants :

- Améliorer la prévision et la gestion des catastrophes naturelles ;
- Élaborer et mettre en œuvre des plans particuliers d'intervention ;
- Mettre en place un fonds d'intervention d'urgence ;
- Mettre en place un mécanisme d'assistance et d'indemnisation des victimes de catastrophe ;
- Mettre en place un organe multisectoriel de gestion des crises ;
- Renforcer les capacités des acteurs de la protection civile ;
- Prévenir et réduire les risques majeurs de la catastrophe ;
- Améliorer la sécurité du transport de matières dangereuses ;
- Déplacer les populations installées dans les zones à haut risque ;
- Développer des plans de contingence au niveau national et départemental ;
- Mettre en place un système d'alerte précoce sur les risques naturels ;
- Promouvoir la culture de la prévention et de la gestion des risques de catastrophe.
- Augmenter la capacité d'intervention des pouvoirs publiques liée au manque de ressources (matérielles, humaines et financières) ;
- Renforcer la décentralisation par la mise en place par la création de comités dans toutes les communes ;
- Assurer la continuité de l'action publique.

Cette nouvelle Direction technique sera chargée de coordonner au niveau national la lutte contre les risques majeurs, comme cela se fait un peu partout. Cette décision aura pour objectifs principaux de :

- Envoyer un message fort et clair aux citoyens de la prise de conscience des risques par l'État ;
- Exprimer la volonté politique des décideurs du pays de conduire autrement la politique de gestion des risques, en faisant d'elle une priorité nationale ;
- Rassembler au sein d'une seule entité administrative et décisionnelle les prérogatives ou activités dispersées auprès d'autres ministères ou organismes publics ;

- Rendre plus efficace l'action préventive face aux risques naturels toujours importants et meurtriers dans le pays ;
- Créer une structure unique nationale chargée de l'organisation des secours d'urgence en cas de catastrophe, de la coordination des secours dans les régions et de la planification pour le territoire national ;
- Traiter tous les risques et leur prévention, par l'éducation et la mise en place d'un cadre réglementaire et législatif.

Les grandes Propositions de la nouvelle politique publique de gestion des risques :

- Mettre en place un cadre légal régulant la gestion des risques ;
- Entamer des Réformes institutionnelles ;
- Mettre en place un cadre légal et règlementaire du corps des sapeurs pompiers adapté aux besoins de la population ;
- S'équiper de matériels de prévention et d'intervention des désastres naturels ;
- Création de partenariats durables.

Les leviers de la nouvelle politique publique de GRD :

- Allocation d'une portion raisonnable du budget national ;
- Création d'une école de sécurité civile ;
- Création d'une réserve de sécurité civile ;
- Mise au point des normes de construction ;
- Restauration de la mémoire des événements après une catastrophe.

3.10- Le renforcement de la sécurité publique et de la souveraineté nationale

A observer ce qui se passe en Haïti, on a l'impression que le pays ne peut pas survivre sans intervention, d'ordre militaire et diplomatique, étrangère. La notion de souveraineté nationale y est devenue totalement futile. Ces ingérences étrangères, ajoutées à l'irresponsabilité de nos dirigeants, sont déterminantes dans le processus d'affaiblissement et d'effondrement de l'État haïtien, ce qui le rend incapable d'assurer la sécurité de ses citoyens.

Or, nous avons tous qu'il existe un lien étroit entre la sécurité intérieure et le développement. C'est pourquoi aujourd'hui le développement demeure en Haïti un défi majeur du fait même des difficultés des gouvernements à mettre en place les conditions pour sécuriser les vies et les biens.

En effet, la violence connaît à l'heure actuelle une dimension quasi explosive. Elle s'est développée au point de devenir un problème d'intégration ou d'harmonie sociale. Le sentiment d'insécurité n'exprime pas uniquement la peur mais elle est le signe d'un malaise social profond qui doit être pris en compte, autrement dit l'intégrité territoriale, la confiance mutuelle, la paix et la sécurité des personnes, des infrastructures, des biens et des services jouent un rôle prépondérant dans l'établissement d'un climat favorable aux activités économiques et sociales. Voilà pourquoi LAPÈH et Jude CÉLESTIN s'engagent à renforcer la sécurité, la défense et la souveraineté nationales en considérant les actions suivantes :

A- Sécurité publique

- Lutter contre la prolifération et la circulation des armes ;
- Anticiper les actions criminelles par le renforcement des dispositifs de surveillance de l'État ;
- Renforcer les équipements et les moyens d'intervention des forces de sécurité publique ;
- Professionnaliser, renforcer, redéployer et décentraliser la Police Nationale d'Haïti (PNH) ;
- Lutter contre la contrebande et le trafic de stupéfiants ;
- Lutter activement contre le trafic d'êtres humains, le trafic d'organes et la pédophilie ;
- Prévenir et lutter contre la violence basée sur le genre et le renforcement du dialogue social ;
- Sensibiliser la population sur la culture de la tolérance et l'importance de la non-violence ;
- Élaborer et/ou Actualiser ainsi que faire appliquer des lois, arrêtés et décrets limitant la fréquentation par des mineurs des milieux de débauche sexuelle, de consommation de drogue et d'alcool ;
- Élaborer un projet de loi donnant de nouvelles attributions au CONATEL, notamment dans le contrôle des contenus audiovisuels

incitant à la pornographie, à la violence, à la haine et à tout type de fondamentalisme et d'extrémisme ;

- Réglementer la diffusion de publicités sur l'alcool, le tabac, sous quelle que forme que ce soit, de même que les publicités véhiculant des clichés, des stéréotypes sexuels et des mensonges.

B- Défense et Souveraineté nationales

- Remobiliser les Forces Armées d'Haïti ;
- Réaliser des grands travaux d'infrastructures militaires ;
- Élaborer et faire voter un Projet de Loi portant sur les impôts et taxes devant financer la ligne budgétaire de la Sécurité Nationale ;
- Renforcer la sécurité des installations d'importance vitale ;
- Faire voter une loi sur le Service militaire obligatoire ;
- Construire des Centres du service militaire et de formation polyvalente pour les jeunes ;
- Veiller à l'exploitation légale des biens culturels, des trésors sous-marins et des sites miniers ;
- Surveiller l'espace maritime national ;
- Protéger et surveiller les frontières et les zones portuaires et aéroportuaires ;
- Surveiller et protéger l'Environnement ;
- Secourir la population en cas de désastres naturels ;
- Créer une unité d'Anti-cybercriminalité en vue de protéger les adolescents, le réseau bancaire, le réseau informatique et les installations publiques du pays ;
- Procéder au retrait accéléré des forces onusiennes de la MINUSTAH du territoire national ;
- Former et déployer sur la frontière terrestre un Corps spécialisé de la Police et/ou de l'Armée d'Haïti intitulé Corps de Surveillance de la frontière (COSFRONT) ;
- Développer et mettre en place des mécanismes de coopération militaire bilatérale avec les États-Unis, la France, l'Allemagne et le Canada, en matière de lutte contre le terrorisme.

Axe4:Éradication de la Corruption dans tous les compartiments de la société haïtienne

Figurant depuis un certain nombre d'années parmi les pays les plus corrompus de la planète, Haïti enregistre des records peu flatteurs à ce chapitre en dépit de la mise en place de certains organismes. Bien que le discours dominant ait tendance à circonscrire l'impact observé de la corruption dans les limites étroites de l'économie, il faut admettre que c'est tout le paysage social qui peut en être affecté.

Si ce fléau se développe sans entraves, il peut rendre inopérantes les mesures de redressement précédemment envisagées et entraîner la dégénérescence généralisée de tout le tissu social. Les enjeux sont de mettre en place des structures institutionnelles et administratives appropriées et développer une capacité d'exécution de politiques publiques fermes pour juguler sinon réduire les effets de ce phénomène. D'où la nécessité de :

- Renforcer les diverses Institutions de l'État intervenant dans les secteurs sensibles, notamment : la Douane, la Direction générale des Impôts, la Cour supérieure des Comptes et du Contentieuxadministratif, l'Unité de Lutte Contre la Corruption, l'Unité de Lutte Contre les Crimes économiques et financiers, la Commission nationale de Lutte contre la Drogue et la Commission nationale des Marchés publics ;
- Rechercher l'indispensable collaboration des divers corps professionnels du pays, notamment : l'Ordre des Comptables professionnels agréés d'Haïti, l'Ordre des Avocats, l'Association nationale des Médias haïtiens, etc, pour la stricte application des normes d'Éthique professionnelle par leurs membres respectifs ;
- Créer un cadre et une réglementation pour le fonctionnement régulier du jeu de la concurrence en combattant vigoureusement la contrebande sous toutes ses formes ;
- Mettre en place un système interconnecté pour faciliter la traçabilité des transactions et un meilleur contrôle des finances publiques.

Axe 5: La nouvelle politique étrangère : une diplomatie pragmatique

Le respect des principes fondamentaux, le développement durable et la promotion de la culture haïtienne constitueront sous la Présidence de Jude CÉLESTIN les trois piliers de la nouvelle politique étrangère haïtienne. Et dans le cadre de ses relations diplomatiques et d'une politique de coopération externe, Haïti s'en tiendra toujours aux principes sacro-saints sur lesquels se fonde l'existence d'un État libre et souverain. Dans la lignée de l'axe traditionnel de la politique étrangère définie depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, notre politique étrangère s'articulera sur :

a) le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays ;
b) la paix, la stabilité, le règlement pacifique des différends ;
c) la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États.

Notre politique étrangère visera particulièrement le développement économique. Elle sera donc stratégiquement orientée vers la coopération internationale, l'investissement direct étranger et le rayonnement culturel du pays à l'étranger. Dans cette perspective, nous comptons :

- Consolider les cercles d'amitié et de solidarité internationales ;
- Recadrer la coopération Nord / Sud et renforcer la coopération Sud/Sud ;
- Réviser de façon spéciale les relations haïtiano-dominicaines à travers de nouvelles politiques commerciale et migratoire ;
- Améliorer la visibilité d'Haïti sur la scène internationale ;
- Développer une approche volontariste et experte dans les relations avec les Organisations internationales de Développement afin d'arriver à une meilleure structuration et utilisation de l'Aide privée au Développement ;
- Réviser la formation des diplomates et accroître l'expertise des services diplomatiques afin de mieux prendre en compte les défis liés à la mondialisation ;
- Maintenir et renforcer la place d'Haïti dans les organisations internationales et multilatérales ;

- Renforcer les directions de la Chancellerie haïtienne et développer des spécialisations régionales (Union européenne, Caraïbe, Amérique latine, Amérique du Nord, Asie du Sud) ;
- Renforcer les moyens de fonctionnement des Ambassades et de l'Administration centrale ;
- Référencer et gérer efficacement la carrière des diplomates et du personnel diplomatique et consulaire, en renouant particulièrement avec cette pratique universellement acceptée de remplacer automatiquement le diplomate accrédité au bout des 3 ans de son mandat ;
- Fonder une diplomatie culturelle à l'égard des Haïtiens vivant à l'étranger pour rehausser l'image du pays et défendre ses intérêts au niveau local, régional et international ;
- Considérer et utiliser la diaspora comme une banque de cerveaux et de capitaux susceptibles d'être mobilisés en Haïti ;
- Développer des stratégies et des axes prioritaires d'investissements pour les Haïtiens vivant à l'étranger ;
- Reconnaître la double nationalité des Haïtiens ;
- Veiller au respect des droits et avantages de la diaspora haïtienne garantis par les lois du pays hôte et par les conventions internationales ;
- Attirer les capitaux, la technologie et l'expertise intellectuelle de la diaspora tant pour le développement économique intérieur que celui des marchés à l'étranger ;
- Utiliser la diaspora comme points d'amitié et de coopération entre Haïti et le pays étranger ;
- Recenser et encourager les Haïtiennes et les Haïtiens de haut niveau de compétence ayant acquis des expériences pointues dans les entreprises et laboratoires occidentaux ou des pays émergeants à rentrer en Haïti pour pouvoir opérer un transfert de technologies ;
- Mettre les Haïtiens vivant à l'étranger au cœur de l'action diplomatique gouvernementale ;

- Apporter l'assistance aux émigrés et supporter les ressortissants Haïtiens ;
- Organiser la réinsertion des émigrés afin d'assurer l'intégration harmonieuse de leurs activités dans le tissu de l'économie nationale ;
- Permettre aux Haïtiens vivant à l'étranger de voter et de participer aux affaires politiques du pays.

IV- Le Financement De Notre Stratégie

Le renforcement de l'économie nationale combinée à l'amélioration substantielle des revenus de la population est tributaire du soutien du gouvernement, des investissements productifs provenant du secteur privé (partenariats public/privé) et des institutions étrangères (bailleurs de fonds/ONG). Les fonds nécessaires pour financer les projets d'investissement à long terme en lien avec la commercialisation des produits constituent, à l'heure actuelle, le handicap le plus sérieux à la croissance. En d'autres termes, la question du financement du programme se pose dans toute sa complexité et renvoie à des dispositions institutionnelles, légales et de coopération.

En conséquence, Jude CÉLESTIN agira de manière à promouvoir les investissements directs étrangers, introduire dans le système financier de nouveaux produits de financement, rationnaliser l'investissement public, renforcer la bancarisation du pays, mobiliser l'épargne nationale à des fins d'investissement, promouvoir une micro-finance de développement et le partenariat public-privé. En tout premier lieu, afin de créer les conditions **d'exécution du Programme**, la nouvelle administration estime impérieux d'améliorer le cadre de gouvernance. Un ensemble de mesures devant favoriser la croissance de l'économie réelle et contribuer à l'accroissement des ressources du Trésor public sera alors mis en place dès les premiers mois du mandat du Président Jude CÉLESTIN . L'augmentation de l'assiette fiscale couplée à une maîtrise des importations et une augmentation soutenue des exportations et par conséquent une balance commerciale positive durable, devra tirer la croissance du PIB réel d'environ un point additionnel par année.

Dans le cadre du partenariat public / privé, la nouvelle administration fera appel au capital privé, national et international en vue de financer certains travaux d'infrastructure. Démarche qui libérera les ressources humaines et financières disponibles au niveau de l'État et qui seront elles-mêmes mobilisées pour la production des services indispensables à la population à côté d'autres investissements publics, alors que les ressources des partenaires privés contribueront à mettre en place les infrastructures nécessaires à supporter les activités de l'économie réelle. La croissance du PIB national devrait résulter de ce processus et la création d'emplois dans le secteur privé devrait suivre, permettant ainsi la résorption du chômage endémique et le sous-emploi qui caractérisent l'économie nationale.

Notre cadre financier prévoit une augmentation de la croissance économique de l'ordre de 3% pour la première année de notre Présidence. Elle progressera de 5% pour la deuxième année, de 7% pour la troisième année, de 9% pour la quatrième année et de 12% pour la dernière année du quinquennat. L'inflation devra être contenue dans les limites acceptables autour de 10%. Notre stratégie de croissance table sur l'hypothèse des investissements couplés dans les secteurs porteurs de l'économie. Les investissements dans les secteurs productifs de l'économie (Infrastructures, mines, tourisme agriculture et agro-industrie) faciliteront la création d'emplois. Les emplois créés viendront en support à la consommation. L'augmentation des investissements relancera l'économie avec une hausse subséquente du PIB qui produira un impact positif sur la consommation. Les efforts déployés et les réformes entreprises amèneront ainsi le pays à multiplier par 2 son PIB sur une période de 6 ans. Nous consacrerons annuellement 30% des ressources fiscales au budget

En outre, la réalisation du Programme nécessite d'une part la renégociation du problème de solvabilité d'Haïti afin de lui donner à nouveau la possibilité de contracter des prêts (environ 10 milliards de dollars) auprès des grands financiers internationaux, et d'autre part la redirection d'une partie de l'aide au développement qui passe à travers les circuits d'Organisations non gouvernementales vers des structures publiques afin d'augmenter la capacité d'intervention et la crédibilité de l'État. Dans cette optique, Jude CÉLESTIN, dès les premiers jours de son mandat :

- Présentera pour ratification à la 50 ème Législature le projet de loi sur les Partenariats Public / Privé qui vient d'être élaboré par une Cellule du ministère de l'Économie et des Finances ;
- Préparera un projet de Loi sur la mobilisation sur le marché (financement à long terme) des Fonds de la pension civile et de l'ONA.

Des dispositions seront prises en vue de :

- Faciliter l'émergence d'un marché de titres négociables et le développement de nouveaux produits financiers sur le marché afin d'accroître les ressources au service de la croissance des entreprises ;
- Dégager dans le nouveau Budget de 2017-2018 un adéquat crédit budgétaire (environ 250 millions de dollars américains) pour alimenter le Fonds d'Investissements dont 25% pour les prises de participation directe Capital-risque dans le capital de toute nouvelle entreprise *Start Up* orientée vers les filières à forte valeur ajoutée. La balance sera dédiée au financement par prêts participatifs aux entreprises existantes évoluant dans des secteurs porteurs de l'économie. Ces fonds seront domiciliés au Fonds de Développement Industriel FDI, une institution financière de développement existante qui servira alors de Fiduciaire.

Outre ces dispositions de court terme, le pésident Jude CÉLESTIN envisage de créer à long terme une Banque de développement. La création de cette banque s'inscrit dans le cadre d'une politique publique articulée autour de la compétitivité des filières porteuses. En effet, mis à part l'agriculture qui nécessite des investissements importants pour croître, d'autres secteurs de l'économie tel celui de la construction, du tourisme et des infrastructures portuaires, aéroportuaires et routières, exigent du financement de long terme. Or le système financier tel qu'il est constitué ne peut satisfaire cette demande de capitaux sur une longue durée. Il s'ensuit donc un rétrécissement de l'investissement dans des secteurs à forte intensité capitalistique au détriment de la productivité.

L'objectif visé est la création d'une institution financière nationale capable d'accorder du financement à long terme au service de l'investissement productif. La BDH servira à :

- Promouvoir l'entrepreneuriat en Haïti ;
- Stimuler le développement économique en Haïti ;
- Favoriser par des investissements productifs la création de 300,000 emplois par an en Haïti pendant les cinq prochaines années ;
- Relancer le secteur touristique.

V- Le Suivi et l'Évaluation de Notre Stratégie

Le dispositif de suivi et d'évaluation permettra aux acteurs d'évaluer les résultats obtenus tout au long de la mise en œuvre de la stratégie. Il fournit l'opportunité d'expliciter, au fur et à mesure, les objectifs de la stratégie, de s'assurer qu'ils demeurent réalistes et vérifiables et de les réajuster en cours d'exécution, si l'évolution des indicateurs se révèle non conforme aux prévisions. Pour assurer le suivi et l'évaluation de la stratégie :

- Une commission présidentielle sera créée ; elle se réunira chaque année et sera chargée d'évaluer et de décider des éventuelles orientations de la Stratégie sur la base des résultats majeurs observés (à mi-parcours notamment) et des enjeux internationaux.

- Une commission de suivi et d'orientation présidée par le Premier ministre sera mise en place. Cette commission sera composée par le Gouvernement, les représentants des partenaires techniques et financiers, de la société civile, du secteur privé, du parlement et des collectivités locales. Elle se réunit tous les six (6) mois pour évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et donner les directives nécessaires à la bonne exécution de la politique économique et sociale. À cet effet, elle est chargée de la tenue périodique d'une revue annuelle conjointe de la Stratégie.

- Des Comités ministériels de suivi-évaluation seront mis sur place ; les ministères constituent des relais importants pour la mise en œuvre de la Stratégie en assurant la tutelle opérationnelle de la réalisation des objectifs stratégiques. Présidé par le Ministre en charge du secteur concerné, le comité se réunit au moins une fois par trimestre. Le secrétariat technique de ce comité est assuré par les cellules d'étude, de planification et de suivi dudit ministère.

- Des comités communaux de suivi-évaluation seront créés, le maire de la commune présidera ce comité. Il regroupera l'ensemble des catégories d'acteurs intervenant dans la commune. Chaque comité communal se réunit au besoin une fois par trimestre pour établir l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie conformément à la vision locale. Chaque comité communal prépare un rapport annuel sur l'état d'avancement de la Stratégie au niveau de la commune et fait des recommandations pour accélérer le processus de mise en œuvre des actions prioritaires.

- Un Secrétariat technique, assuré par le ministère de la Planification, sera chargé de l'animation et la coordination du dispositif global de suivi-évaluation de la stratégie de développement. Il assure la bonne exécution des différentes activités du processus et constitue le secrétariat de la Commission de suivi et d'orientation. Il veillera également à la bonne coordination des interventions des acteurs dans la mise en œuvre de la Stratégie et préparera le rapport devant contribuer à la revue annuelle conjointe.

Conclusion

La vulnérabilité avec laquelle les populations des différentes générations haïtiennes ont traversé le temps n'est donc pas nécessairement liée uniquement à la précarité des ressources mais plutôt à un manque d'articulation des actions des différents agents, dans un cadre global et intégré de développement. **Le quinquennat 2017-2022, sous la gouvernance de Jude CÉLESTIN**, se veut une étape initiale mais progressive dans la mise en place des normes et procédures applicables dans tous les domaines pour la mise en chantier d'Haïti.

Notre politique porte sur les priorités économiques globales, la prise en charge des stratégies sectorielles, dans la perspective des programmes conduisant à des résultats concrets et mesurables. Ainsi, le Plan d'Action pour le Progrès et l'Émancipation d'Haïti esquissant les grands chantiers pour l'avenir, dans ses principales composantes, sera maintenu et représentera le cadre de référence pour la programmation des principales priorités quinquennales.

Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour que l'offre globale des biens et services soit rendue disponible pour la population tout en créant des conditions propices à leur production incluant les facilités de crédit et à la création d'emplois dans tous les domaines de l'activité économique. La politique de l'emploi, fer de lance pour la relance de l'économie sera d'application stricte. Nous préconiserons une politique axée sur un processus dynamique de revalorisation des secteurs productifs supporté par des actions visant, entre autres, la compétitivité, la dynamisation de l'investissement privé, la promotion des PME, l'accès au crédit à tous les secteurs d'activités, la professionnalisation des affaires, etc.

Nous appuierons notre politique de croissance principalement sur l'agriculture, l'agro-transformation, la formation professionnelle, le tourisme, la manufacture, l'artisanat et principalement le secteur de la construction. En définitive, nous appliquerons une politique fiscale juste en vue de garantir une bonne planification des interventions publiques et une programmation rationnelle des dépenses allouées aux différents ministères pour rendre possible une autre HAÏTI.

LAPÈH